



Destitution accidentelle d'une tombe

Par **jjguim**, le **17/03/2009** à **12:01**

Bonjour, rnde passage dans mon pays natal ce week end, je suis passé au cimetière communal sur les tombes de mes ancêtres et j'ai trouvé la tombe de mes arrières grands parents récemment écrasée par l'effondrement d'une grande croix en pierre de la tombe qui était derrière (apparemment une tombe des années 50).rnJ'ai pri des photos et vais écrire à la mairie (il n'y a pas de gardien).rnMais ma question est la suivante, y a t il un recours auprès des assurances des heritiers de la tombe qui a detruir la notre ?rnPar avance merci de votre réponse.